Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 28/02/2017
Reçu en préfecture le 28/02/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170224-DCS_2017_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 24 Février 2017

DCS n° 2017-05

Date de convocation :
14 Février 2017

Délégués en exercice : 30

Titulaires : 15
Suppléants : 6
Absents non remplacés : 12

Quorum : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Stéphane GARCIA, 1er Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :
Mme JULIEN - M. MOUREAU - M. SOLER - M. GRANIER - Mme DELAFONTAINE - M. GUIN - M. PONCE - M. BANACHE - M. FENOUIL - Mme FLEURY - Mme LORHO - M. MARQUOT- Mme LEMAIRE - M. GROS - M. CARLE - M. TERRISSE - M. MUS - M. GARCIA - M. PERRAND - M. GRAU - Mme DAMAS

ETAIENT EXCUSES :
Mme HELLE - M. CASTELLI - M. BELLEGARDE - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. FAVIER - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. CHARLUT - M. AVRIL - M. GABERT

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TERRISSE

OBJET : Finances - Appel anticipé partiel des cotisations 2017 aux EPCI adhérents au SMBVA

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

Le Budget Primitif 2017 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante. Les participations des collectivités membres n'ont donc pas encore pu être demandées.

Afin de minimiser l'emploi de la ligne de trésorerie, le Président propose de demander le versement d'une partie de la cotisation 2017 des EPCI adhérents au Syndicat par un appel de ¼ des cotisations 2016, soit 158 505,51 € au prorata de la population retenue en 2017 pour chaque collectivité.

L'appel anticipé partiel 2017 pour chacun des 3 EPCI serait le suivant :

- Communauté d'agglomération du Grand Avignon (197 731 hab - 67,54 %) soit 107 054,62 €
- Communauté de communes les Sorgues du Comtat (49 233 hab - 16,82 %) soit 26 660,63 €
- Communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze (45 800 hab - 15,64 %) soit 24 790,26 €

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 6 Février 2017, a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 28/02/2017
Reçu en préfecture le 28/02/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170224-DCS_2017_05-DE

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité Syndical :

- **DÉCIDE** de faire un appel anticipé des cotisations pour l'année 2017,
- **FIXE** le dit appel à ¼ des cotisations 2016 - soit un montant total de 158 505,51 € réparti (au prorata de population) comme suit :

Communauté d'agglomération du Grand Avignon (67,54 %)	107 054,62 €
Communauté de communes les Sorgues du Comtat (16,82 %)	26 660,63 €
Communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze (15,64 %)	24 790,26 €
TOTAL	158 505,51 €

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Monsieur BANACHE - suppléant de Monsieur PONCE, Monsieur Didier CARLE - suppléant de Monsieur GROS - et Madame Sylvie DAMAS - suppléante de Monsieur GRAU, n'ont pas pris part au vote.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 28/02/2017

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON